

Sentinel™

Accord de licence utilisateur final

VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LE PRÉSENT ACCORD. L'INSTALLATION, LE TÉLÉCHARGEMENT OU TOUTE AUTRE UTILISATION DE CE LOGICIEL AURA VALEUR D'ACCEPTATION DES TERMES DU PRÉSENT ACCORD. SI VOUS NE MARQUEZ PAS VOTRE ACCORD SUR CES DERNIERS, VOUS N'ÊTES PAS AUTORISÉ À TÉLÉCHARGER, INSTALLER OU UTILISER LE LOGICIEL ET DEVEZ AVERTIR LE REVENDEUR DU LOGICIEL AFIN D'OBTENIR UN REMBOURSEMENT. LE LOGICIEL NE PEUT PAS ÊTRE VENDU, CÉDÉ NI REDISTRIBUÉ À MOINS QUE VOUS Y SOYEZ AUTORISÉ PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE.

Le présent Accord de licence utilisateur final (l'« Accord ») constitue un contrat légal entre Vous (entité ou personne) et NetIQ Corporation, une société Micro Focus (le « Fournisseur de licence »). Le logiciel identifié dans le titre de cet Accord pour lequel Vous avez acquis des licences, le support (le cas échéant) et la documentation qui l'accompagne (ci-après collectivement dénommés le « Logiciel ») sont protégés par les lois et traités sur les droits d'auteur en vigueur aux États-Unis et dans d'autres pays, et sont soumis aux termes de cet Accord. Si les lois de votre pays d'origine exigent pour rendre les contrats exécutoires, qu'ils soient rédigés dans votre langue locale, une version dans cette langue peut être obtenue auprès du Fournisseur de licence en lui adressant une demande écrite et sera réputée régir votre achat de licences du Logiciel. Toute mise à jour ou application mobile ou tout adaptateur, module ou encore support du Logiciel que Vous pouvez télécharger ou recevoir et qui n'est accompagné d'aucun Accord de licence est considéré comme étant le Logiciel et régi par le présent Accord.

Si le Logiciel est une version de mise à jour ou de support, Vous devez disposer d'une licence acquise de manière licite pour la version et le nombre de Logiciels mis à jour ou pris en charge, afin d'installer ou d'utiliser la version de mise à jour ou de support.

UTILISATION AUTORISÉE SOUS LICENCE

Logiciel commercial.

Par le présent accord, le Fournisseur de licence vous concède, en tant que titulaire de licence, une licence non exclusive et non cessible, sans droit de sous-licence, permettant d'installer, d'utiliser et d'exécuter le logiciel identifié dans la documentation d'achat qui Vous a été remise par le Fournisseur de licence, y compris les mises à jour et modifications apportées à ce qui précède, le cas échéant, qui vous a été fourni par le Fournisseur de licence (collectivement le « Logiciel »). La licence du Logiciel n'est concédée qu'au format code objet lisible par machine et uniquement pour les besoins internes de votre entreprise, conformément aux termes du présent Accord, de la Documentation d'achat, de la Documentation accompagnant ce Logiciel, et des droits et restrictions applicables quant à l'utilisation du produit (« Droits d'utilisation du produit ») tels que définis dans l'Annexe sur les droits d'utilisation du produit, jointe au présent Accord et ajoutée pour référence. Sauf disposition contraire dans l'annexe sur les droits d'utilisation du produit, une utilisation hors production (telle que définie dans le présent document) est autorisée pour tout titulaire de licence disposant d'une installation sous licence de Sentinel dans la mesure où cette utilisation est uniquement destinée à des fins de test et de développement dans le cadre du support de déploiement de Sentinel pour le titulaire de licence. Une utilisation hors production autorisée (EPS) n'est pas comptabilisée dans le nombre d'EPS totaux ou stockés, sauf disposition contraire dans l'annexe sur les des droits d'utilisation du produit.

Logiciel d'évaluation.

Si le Logiciel est une version d'évaluation ou s'il Vous a été fourni à des fins d'évaluation, alors, sauf disposition contraire dans les Limitations de l'Accord de Licence et/ou à moins d'avoir obtenu un accord écrit de la part d'un représentant autorisé du Fournisseur de licence, votre droit d'utilisation du Logiciel est strictement limité à des fins d'évaluation dans un environnement interne hors production, conformément aux termes de l'offre d'évaluation selon laquelle Vous avez reçu le Logiciel. Cette offre est valable 60 jours (ou pendant la période indiquée par le Logiciel) à compter de l'installation du Logiciel. Au terme de la période d'évaluation, Vous devez cesser d'utiliser le Logiciel, réinitialiser toute opération effectuée par ce dernier et le supprimer entièrement de Votre système ; Vous n'êtes pas autorisé à retélécharger le Logiciel à moins de disposer d'une autorisation écrite d'un représentant autorisé du Fournisseur de licence. Le Logiciel peut contenir un mécanisme de désactivation automatique empêchant son utilisation après un certain délai.

LIMITATIONS

Limitations de l'Accord de Licence. Le Fournisseur de licence se réserve tous les droits qui ne Vous sont pas expressément concédés. Le Logiciel vous est concédé sous licence uniquement pour un usage interne. À moins que le présent Accord ne vous y autorise expressément, Vous n'êtes pas autorisé à : (1) copier (hormis pour des besoins de sauvegarde), modifier, altérer le Logiciel, créer des travaux dérivés à partir de ce dernier, à pratiquer sur lui l'ingénierie à rebours, le décompiler ou le désassembler, sauf et dans la stricte mesure où ces opérations sont expressément autorisées par la législation en vigueur ; (2) céder, assigner, prêter, louer en location simple, en crédit-bail ou à temps partagé ni faire héberger le Logiciel ou à sous-concéder l'un des droits ou octrois de Licence qui vous sont conférés par le présent Accord en tout ou en partie sans l'accord écrit préalable du Fournisseur de licence ; (3) retirer des mentions de brevet, de marque commerciale, de copyright, de secret commercial ou autres mentions de propriété ou encore, étiquettes sur le Logiciel ou sa documentation ; (4) dévoiler les résultats de tests de performances, tests fonctionnels ou de toute autre forme d'évaluation ou d'étalonnage du Logiciel à des tiers sans l'autorisation préalable écrite du Fournisseur de licence.

Restrictions en matière d'hébergement. Dans l'éventualité où Vous souhaitez qu'un tiers gère, héberge (à distance ou virtuellement) ou utilise le Logiciel pour votre compte, Vous devez (1) d'abord contracter avec ce tiers un accord valide et contraignant contenant des termes contractuels qui veillent à ce que les droits du Fournisseur de licence ne soient pas moins prohibitifs et/ou restrictifs que ceux contenus dans le présent Accord, y compris et sans limitation, la section Vérification ci-dessous ; (2) empêcher l'utilisation du Logiciel par ce tiers hormis pour votre seul bénéfice ; (3) assumer seul la responsabilité à l'égard du Fournisseur de licence de toute éventuelle infraction aux termes contractuels ci-dessous de la part de ce tiers.

Licences de suite. Si Votre licence d'utilisation du Logiciel concerne une suite de produits, pour chaque licence, un seul utilisateur est autorisé à utiliser les produits de la suite. Une licence de suite n'autorise pas l'utilisation de produits individuels de la suite par plusieurs utilisateurs si la licence est concédée à un seul utilisateur ou à plusieurs périphériques si la licence est accordée à un périphérique ou un serveur.

Logiciel de mise à niveau. Cette section vous est applicable si Vous avez acheté le Logiciel dans le cadre d'une tarification de mise à niveau ou si Vous l'avez reçu à titre de mise à jour ou de mise à niveau du Logiciel. Le « Produit d'origine » est le produit à partir duquel Vous effectuez une mise à niveau. Vous êtes autorisé à utiliser le Logiciel uniquement si Vous êtes l'utilisateur autorisé du produit d'origine. Par ailleurs, Vous pouvez utiliser le Logiciel pour remplacer le nombre exact de licences du Produit d'origine sans dépasser le nombre de licences autorisées pour le logiciel d'origine. Le présent Accord remplace et régit tout accord de licence pour le nombre d'unités restant du produit d'origine. Le présent Accord s'applique spécifiquement au Logiciel (nom du produit et version) qu'il accompagne et Vous n'êtes pas

autorisé à réaffecter votre nombre de Logiciels sous licence à un autre produit ou version, sauf si Vous avez expressément obtenu l'accord écrit du Fournisseur de licence.

Maintenance et support. Le Fournisseur de licence n'est en aucun cas tenu de fournir une assistance, sauf si Vous avez souscrit à une offre qui inclut expressément des services de support. Le cas échéant et si aucun accord distinct ne s'applique spécifiquement aux services de support, les termes du présent Accord régissent la fourniture desdits services (les « Services »). Pour plus d'informations sur les offres de support actuelles du Fournisseur de licence, visitez le site à l'adresse <https://www.NetIQ.com/support>.

DROITS DE PROPRIÉTÉ

Aucun titre de propriété du Logiciel ne Vous est cédé. Le Fournisseur de licence et/ou ses fournisseurs de licence tiers conservent tous les droits, titres et intérêts de propriété intellectuelle attachés au Logiciel et aux Services, y compris ceux portant sur toute adaptation ou copie dudit Logiciel et desdits Services. Le Logiciel ne vous est pas vendu, Vous faites uniquement l'acquisition d'une licence conditionnelle d'utilisation du Logiciel. Le titre, les droits de possession et de propriété intellectuelle du contenu disponible via le Logiciel demeurent la propriété de l'éditeur de contenu et peuvent être protégés par le droit sur le copyright ou d'autres lois applicables. Le présent Accord ne vous concède aucun droit sur ce type de contenu.

GARANTIE LIMITÉE

Pour une période de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date d'achat, le Fournisseur de licence garantit que le Logiciel est conforme, pour l'essentiel, à la documentation qui l'accompagne. Si Vous informez le Fournisseur de licence d'un problème de non-conformité dans un délai de quatre-vingt-dix (90) jours suivant l'achat, ce dernier pourra à son entière discrétion, soit résoudre le problème, soit vous rembourser les frais de licence encourus pour le Logiciel. Toute utilisation ou modification non autorisée du Logiciel annulera la présente garantie. LA GARANTIE SUSMENTIONNÉE CONSTITUE VOTRE SEUL ET UNIQUE RECOURS ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE. La garantie susmentionnée ne s'applique pas aux logiciels fournis gratuitement. DANS CE CAS, LE LOGICIEL EST FOURNI « EN L'ÉTAT », SANS GARANTIE D'AUCUNE SORTE.

Services. Le Fournisseur de licence garantit que les Services acquis seront fournis de façon professionnelle et dans les règles de l'art. La présente garantie reste valable pendant trente (30) jours à compter de la date de fourniture des Services. En cas de manquement à la garantie, la seule obligation du Fournisseur de licence est soit de corriger les Services de sorte qu'ils soient conformes à la présente garantie, soit de vous rembourser le montant perçu pour ces services non conformes. Vous acceptez de prendre les mesures appropriées pour isoler et sauvegarder Vos systèmes.

LE LOGICIEL N'A PAS ÉTÉ CONÇU, FABRIQUÉ OU PRÉVU POUR UNE UTILISATION OU UNE DISTRIBUTION SUR UN ÉQUIPEMENT FONCTIONNANT DANS UN ENVIRONNEMENT DANGEREUX ET QUI NÉCESSITE DES PERFORMANCES N'OFFRANT PLUS TOUTE LA SÉCURITÉ NÉCESSAIRE : FONCTIONNEMENT SUR DES INSTALLATIONS NUCLÉAIRES, NAVIGATION AÉRIENNE, COMMUNICATIONS OU SYSTÈMES DE CONTRÔLE, ÉQUIPEMENTS DE SAUVETAGE, SYSTÈMES D'ARMES OU AUTRES UTILISATIONS AU COURS DESQUELLES UNE PANNE DU LOGICIEL POURRAIT ENTRAÎNER DIRECTEMENT LA MORT, DES BLESSURES CORPORELLES OU UNE DÉTÉRIORATION GRAVE DE L'ENVIRONNEMENT.

Produits d'un autre éditeur. Le Logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui inclut du matériel ou d'autres logiciels ou services concédés sous licence ou vendus par une entité autre que le Fournisseur de licence. LE FOURNISSEUR DE LICENCE NE GARANTIT PAS LES PRODUITS OU SERVICES FOURNIS PAR UN AUTRE ÉDITEUR. CES PRODUITS OU SERVICES SONT FOURNIS PAR « EN L'ÉTAT ». TOUTE GARANTIE ÉVENTUELLE SUR CES PRODUITS D'UN AUTRE ÉDITEUR

NE PEUT ÊTRE OFFERTE QUE PAR LE FOURNISSEUR DE LICENCE DE CES PRODUITS EN VERTU DE SES PROPRES CONDITIONS DE GARANTIE APPLICABLES.

SOUS RÉSERVE DE RESTRICTIONS CONTRAIRES PRÉVUES PAR LA LOI, LE FOURNISSEUR DE LICENCE EXCLUT TOUTE GARANTIE GÉNÉRALEMENT QUELCONQUE ET TOUTE GARANTIE IMPLICITE NOTAMMENT TOUTE GARANTIE DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER, TOUT DROIT DE PROPRIÉTÉ OU DE NON-CONTREFAÇON AINSI QUE TOUTE GARANTIE DÉCOULANT D'ÉCHANGES COMMERCIAUX OU D'UNE UTILISATION COMMERCIALE OU TOUTE GARANTIE DE PERFORMANCES. LE FOURNISSEUR DE LICENCE N'APPORTE AUCUNE GARANTIE ET N'ENGAGE AUCUNE RESPONSABILITÉ NON EXPRESSÉMENT DÉFINIE DANS LA PRÉSENTE GARANTIE LIMITÉE. IL NE GARANTIT PAS QUE LE LOGICIEL OU LES SERVICES SATISFERONT À VOS EXIGENCES, QU'ILS SERONT COMPATIBLES AVEC TOUS LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION OU QU'ILS FONCTIONNERONT DE MANIÈRE ININTERROMPUE OU SANS ERREUR. LES CLAUSES ET EXCLUSIONS DE GARANTIE PRÉCÉDENTES CONSTITUENT UNE PARTIE ESSENTIELLE DE CET ACCORD ET SERVENT DE BASE POUR DÉTERMINER LE PRIX DES PRODUITS. Certaines juridictions n'autorisent pas certaines exclusions ou limitations de garantie. Par conséquent, il se peut qu'une partie des limitations susmentionnées ne vous soient pas applicables. La présente garantie limitée Vous confère des droits spécifiques, auxquels peuvent s'ajouter d'autres droits variables en fonction de la législation en vigueur dans l'État ou la juridiction dont Vous relevez.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Préjudices indirects. LE FOURNISSEUR DE LICENCE OU SES FOURNISSEURS TIERS, SES FILIALES OU SES EMPLOYÉS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE TENUS POUR RESPONSABLES DES PRÉJUDICES INDIRECTS, ACCESSOIRES, SPÉCIAUX, DELICTUELS, ÉCONOMIQUES OU PÉNAUX, QU'ILS REPOSENT SUR UN CONTRAT, RÉSULTENT DE LA NÉGLIGENCE, DE LA RESPONSABILITÉ STRICTE OU DE TOUT AUTRE DÉLIT, INFRACTION À UNE OBLIGATION STATUTAIRE, INDEMNITÉ OU CONTRIBUTION, Y COMPRIS, MAIS DE FAÇON NON LIMITATIVE, EN CAS DE PERTE FINANCIÈRE, DE MANQUE À GAGNER OU DE PERTE DE DONNÉES, ET CE INDÉPENDAMMENT DU CARACTÈRE PRÉVISIBLE OU NON DE TELS PRÉJUDICES.

Préjudices directs. EN AUCUN CAS LA RESPONSABILITÉ GLOBALE DU FOURNISSEUR DE LICENCE EN MATIÈRE DE PRÉJUDICES DIRECTS MATÉRIELS OU IMMATÉRIELS (QU'IL S'AGISSE D'UN CAS UNIQUE OU RÉPÉTÉ) NE POURRA ÊTRE ENGAGÉE AU-DELÀ DE 125 % DU MONTANT QUE VOUS AVEZ PAYÉ POUR LE LOGICIEL OU LES SERVICES [OU 40 EUROS (50 USD) SI LE LOGICIEL VOUS A ÉTÉ FOURNI À TITRE GRACIEUX]. Les exclusions et limitations stipulées plus haut ne s'appliquent pas en cas de décès ou de dommage corporel causé par la négligence du Fournisseur de licence, de ses employés, agents ou sous-traitants. Dans les juridictions où la loi rend inapplicables les exclusions ou limitations de responsabilité de ces dommages, y compris, mais sans limitation, les dommages découlant d'une violation des termes implicites quant au droit de propriété ou à la jouissance paisible du Logiciel concédé sous licence en vertu du présent Accord ou d'une présentation frauduleuse, la responsabilité du Fournisseur de licence sera exclue ou limitée dans la mesure maximale permise par la législation de ces juridictions.

CONDITIONS GÉNÉRALES

Durée. Le présent Accord entre en vigueur à la date à laquelle Vous acquérez légalement le Logiciel. Il sera automatiquement résilié si Vous ne respectez pas l'une de ses conditions. Si le Logiciel Vous est fourni sur la base d'une location, votre droit de possession ou d'utilisation du Logiciel s'éteint au terme de la période de location applicable. En cas de résiliation du présent Accord, ou à la fin de la période de

souscription en vigueur, Vous devez immédiatement détruire l'original et toutes les copies du Logiciel ou les retourner au Fournisseur de licence et supprimer le Logiciel de vos systèmes.

Vérification. Le concédant du Logiciel a le droit de vérifier que Vous vous conformez au présent Accord. Vous acceptez : (1) d'appliquer les mesures de sécurité nécessaires en interne afin d'éviter toute copie, distribution, installation, utilisation ou accès illicite concernant le présent Logiciel ; (2) de conserver des enregistrements attestant que Vous vous conformez au présent Accord (y compris les droits d'utilisation du produit fournis en Annexe, le cas échéant) et de fournir, à la demande du Fournisseur de licence, des statistiques et/ou rapports basés sur ces enregistrements et qui justifient le nombre de copies (par produit et version) et les architectures réseau dans la mesure où celles-ci sont liées d'une manière ou d'une autre aux octrois de licence et au déploiement du Logiciel ; (3) d'autoriser un représentant du Fournisseur de licence ou un auditeur indépendant (ci-après « Auditeur ») à inspecter et auditer vos ordinateurs et enregistrements ainsi que ceux de vos sous-traitants, pendant vos heures de bureau, à des fins de vérification de la conformité avec les conditions d'octroi de licence pour les produits logiciels du Fournisseur de licence. Pour autant que le Fournisseur de licence et l'Auditeur se soient engagés par écrit à préserver la confidentialité de Vos données, Vous êtes tenu de vous montrer coopératif dans le cadre de ce type d'audit et de fournir l'assistance et l'accès nécessaires à tous les enregistrements et ordinateurs. Si un audit révèle que Vous avez, à un moment donné, eu ou utilisé une installation qui n'était pas concédée sous licence ou que Vous avez accédé au Logiciel sans licence, Vous êtes tenu d'acquiescer, dans un délai de 30 jours, un nombre suffisant de licences pour pallier à ce manquement sans bénéficier d'une éventuelle remise applicable et devrez supporter les frais de licence pour la durée dudit manquement. Si un défaut de licence matérielle supérieur ou égal à 5 % est identifié, Vous êtes tenu de rembourser au concédant les frais encourus pour l'audit.

Logiciels tiers/Open Source. Rien dans le présent accord ne peut restreindre, limiter ou affecter tout droit dont vous disposez, ou toute obligation ou condition à laquelle vous pouvez être soumis, aux termes de toute licence Open Source applicable pour tout code Open Source contenu dans le Logiciel. Le logiciel peut inclure ou faire partie d'une offre groupée qui comprend d'autres logiciels concédés sous licence régis par d'autres clauses et/ou concédés sous licence par un autre Fournisseur de licence que celui du présent Accord. L'utilisation de logiciels faisant l'objet d'accords de licence distincts est régie par ces accords. Vous êtes tout à fait libre d'utiliser les programmes tiers fournis avec le présent Logiciel.

Cession de licence. Le présent Accord et les licences associées achetées dans le cadre de l'utilisation du Logiciel ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une cession ou d'une assignation sans l'accord préalable écrit du Fournisseur de licence. Toute tentative de cession ou d'assignation sera considérée comme nulle et non avenue. Si vous souhaitez demander la cession de licences et l'assignation du présent Accord, écrivez à OrderManagement@netiq.com. Le présent Accord ne peut en aucun cas être cédé ni assigné sans l'accord préalable écrit du Fournisseur de licence. Toute tentative d'assignation sera considérée comme nulle et non avenue.

Droit. Tout litige découlant ou concernant le présent Accord sera soumis aux principales lois des États-Unis et de l'État de l'Utah indépendamment de ses dispositions concernant le choix de la loi applicable. Tout procès, action ou procédure découlant ou concernant le présent Accord peut uniquement être porté devant les tribunaux fédéraux ou fédérés de la juridiction compétente de l'Utah. Si une partie entame une procédure légale eu égard au présent Accord, la partie qui remporte le procès sera en droit de se voir dédommager, dans la mesure du raisonnable, de ses frais d'avocat. Toutefois, si votre pays ou votre résidence principale est située dans un État membre de l'Union européenne ou de l'Association européenne de libre-échange, (1) les tribunaux irlandais seront l'unique juridiction habilitée à recevoir toute action juridique au titre du présent Accord et (2) lorsque les lois de ce pays ou de votre résidence principale exigent d'être appliqués pour ce type d'action devant les tribunaux, ce sont les lois dudit pays qui s'appliquent. L'application de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est expressément exclue.

Accord complet. Le présent Accord ainsi que tous les autres documents d'achat ou tout autre accord entre Vous et le Fournisseur de licence définissent la totalité des conventions entre Vous et le

Fournisseur de licence et ne peuvent être amendés ou modifiés que par un accord écrit conclu entre Vous et un représentant autorisé du Fournisseur de licence. AUCUN CONCÉDANT DE LICENCE, DISTRIBUTEUR, VENDEUR, DÉTAILLANT, REVENDEUR, REPRÉSENTANT OU EMPLOYÉ N'EST AUTORISÉ À MODIFIER CET ACCORD OU À ENGAGER DES RESPONSABILITÉS DISTINCTES DE CELLES INCLUSES DANS LES PRÉSENTES CLAUSES DE L'ACCORD.

Renonciation. Toute renonciation à l'un des droits octroyés par le présent Accord devra, pour prendre effet, être formulée par écrit et signée par un représentant dûment autorisé de la partie concernée. Toute renonciation du droit passé ou présent causé par la violation de l'une des clauses du présent Accord représentera une renonciation des droits futurs liés à cet Accord.

Rupture de l'Accord. Si l'une des clauses de cet Accord perd sa valeur juridique ou sa force exécutoire, ladite disposition sera analysée, limitée, modifiée ou, le cas échéant, résiliée afin d'éliminer son inapplicabilité ; par contre, les autres dispositions conserveront leur applicabilité.

Conformité aux exigences d'exportation. Vous reconnaissez que les produits et/ou la technologie du Fournisseur de licence sont soumis à la réglementation régissant les exportations aux États-Unis (ci-après la réglementation « EAR ») et acceptez de vous y conformer. Vous acceptez de ne pas exporter ni réexporter les produits du Fournisseur de licence, de manière directe ou indirecte : (1) vers des pays soumis à des restrictions en matière d'exportation de la part des États-Unis ; (2) vers tout utilisateur dont Vous savez ou avez des raisons de penser qu'il utilisera les produits du Fournisseur de licence pour concevoir, développer ou produire des armes nucléaires, chimiques ou biologiques, des systèmes de fusée, des lanceurs spatiaux, des fusées sondes ou des systèmes de véhicules aériens sans pilote ; (3) vers tout utilisateur frappé d'embargo par le Gouvernement fédéral des États-Unis en matière de transactions à l'exportation. En téléchargeant ou en utilisant le Logiciel, Vous acceptez ce qui précède et Vous déclarez et garantissez que Vous n'êtes pas situé dans un tel pays, subordonné à ce dernier, originaire ou résident de ce pays ou d'un pays de cette liste. Par ailleurs, Vous êtes tenu de respecter toute législation locale de votre juridiction susceptible d'avoir un impact sur votre droit à l'importation, l'exportation ou l'utilisation des produits du Fournisseur de licence. Avant d'exporter des produits soumis à la réglementation EAR, consultez la page Web (en anglais) du Bureau of Industry and Security www.bis.doc.gov. Sur demande, le ministère du Commerce international du Fournisseur de licence peut fournir des informations relatives aux restrictions applicables aux produits du Fournisseur de licence en matière d'exportation. Le Fournisseur de licence décline toute responsabilité en cas de refus d'obtention des autorisations d'exportation nécessaires.

Droits du Gouvernement des États-Unis. Toute utilisation, reproduction ou divulgation d'éventuels livrables par le Gouvernement des États-Unis est soumise aux limitations prévues par les dispositions légales suivantes : FAR 52.227-14 (déc. 2007) Alternate III (déc. 2007), FAR 52.227-19 (déc. 2007) ou DFARS 252.227-7013 (b)(3) (nov. 1995) ou par les clauses ultérieures appliquées en remplacement des dispositions légales ci-avant.

L'ANNEXE SUIVANTE FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU PRÉSENT ACCORD À TITRE DE RÉFÉRENCE.

ANNEXE SUR LES DROITS D'UTILISATION DU PRODUIT

TERMES COMMUNS - Tous les produits

- DÉFINITIONS : dans cette annexe, le terme « Logiciel » désigne un produit logiciel du Fournisseur de licence spécifique dont la Documentation d'achat Vous a été fournie par le Fournisseur de licence ou un agent de ce dernier. Sauf si définis dans cette annexe, les termes commençant avec une majuscule revêtent la même signification que dans l'Accord parent.
- TERMES STANDARD : utilisez les en-têtes de famille, ainsi que les balises de produit et de type de licence ci-dessous pour localiser les Droits d'utilisation du produit applicables au Logiciel. Votre utilisation du Logiciel doit respecter ces conditions et le nombre d'unités mentionné dans Votre documentation d'achat. Les termes des droits d'utilisation du produit ci-dessous relatifs à d'autres produits ou types de licence ne s'appliquent pas à Vous.
- RESTRICTIONS LIMITANT L'UTILISATION : nonobstant les termes standard ci-dessous, Vos droits peuvent être limités par les restrictions faisant partie de Votre acquisition de licence du Logiciel. Si de telles restrictions s'appliquent à votre licence, vous devez vous y conformer autant que possible lors de l'interprétation des droits des divers types de licence et de produit ci-dessous.

PRODUIT : Sentinel™

Le « Point de collecte » décrit toute interface au moyen de laquelle Sentinel collecte ou reçoit des données de l'Organisation, p. ex. un Connecteur, un Agent ou une autre interface Sentinel capturant des données provenant des Périphériques.

« Événement » décrit tout enregistrement individuel produit par un Périphérique et décrivant de l'activité dans l'environnement de l'Organisation.

« Nombre total d'événements par seconde (Total EPS) » désigne le nombre cumulé moyen d'événements reçus par seconde pendant une journée standard de 24 heures par tous les Points de collecte Sentinel d'une organisation. Tous les Événements (autres que ceux transmis par un système Sentinel à un autre à des fins de sauvegarde) reçus par tout Point de collecte sont comptabilisés dans le calcul de cette mesure, même s'ils sont filtrés ou abandonnés par le Point de collecte ou un autre composant dans l'infrastructure Sentinel. Le nombre total d'événements par seconde peut être calculé à partir du nombre cumulé d'Événements collectés sur une journée et en divisant par 86400 (nombre de secondes par jour).

Les « Événements stockés par seconde (EPS stockés) » désignent une moyenne par seconde du nombre total d'événements réellement stockés par le Logiciel d'une Organisation, après filtrage. En revanche, tous les événements reçus par un point de collecte et filtrés par un quelconque mécanisme (et de ce fait, non stockés) ne sont pas inclus dans ce calcul. La moyenne d'EPS stockés est calculée automatiquement par le Logiciel pour chaque lot d'événements stockés ; le nombre total d'événements d'un lot donné est divisé par le nombre de secondes de stockage dans ce lot pour obtenir le taux d'EPS stockés.

Le terme « Instance » désigne la copie initiale du Logiciel et chaque copie supplémentaire (ou copie partielle) stockée ou chargée en mémoire ou en mémoire virtuelle.

« Surveiller » signifie recevoir des informations à un sujet, directement ou indirectement.

« Périphérique » désigne une entité logicielle ou matérielle de tout type ou toute classe, jouant le rôle de source d'événements (tel qu'un périphérique réseau ou de sécurité, un serveur Microsoft Windows ou UNIX, une instance Microsoft SQL Server, une instance d'application, etc.).

- Lorsque plusieurs sources d'événements envoient leurs Événements à une console/un périphérique/un logiciel de gestion ou à un serveur Syslog (p. ex. logiciel ou matériel de « multiplexage » ou de « mutualisation »), chaque source principale/d'origine est comptée comme un périphérique distinct.
- Plusieurs composants logiciels apparentés qui sont toujours groupés comme un seul produit et déployés comme une seule instance, comme les composants d'une même instance de système d'exploitation, peuvent être considérés comme une seule source d'événements. Par exemple, dans un scénario avec une base de données exécutée sur un système d'exploitation lui-même hébergé sur une plate-forme virtuelle, on aurait trois périphériques d'origine, mais chaque exécutable séparé livré avec le système d'exploitation est considéré comme faisant partie d'un seul Périphérique.

« Type de périphérique » désigne un type ou une classe de périphériques objets (notamment un système d'exploitation, un pare-feu, un logiciel antivirus ou un adaptateur universel).

« Advisor » fait référence à la vulnérabilité et à l'exploitation du flux de données de mappage de détection de Sentinel.

« Organisation » désigne une entité juridique, à l'exclusion des filiales et autres sociétés affiliées ayant une existence propre en termes fiscaux ou de personnalité juridique. Dans le secteur privé, une Organisation serait par exemple une entreprise, une société en nom collectif ou un trust, à l'exclusion des filiales ou sociétés affiliées de l'organisation qui possèdent leur propre numéro d'identification fiscale ou numéro d'enregistrement. Dans le secteur public, un organisme gouvernemental spécifique ou une autorité publique locale sont des exemples d'organisation.

« Serveur Sentinel » désigne l'instance principale ou la copie installée de Sentinel qui abrite la base de données de configuration centrale et qui gère et stocke toutes les données. Le Serveur Sentinel peut aussi héberger les services du gestionnaire des collecteurs et du moteur de corrélation, mais ceux-ci sont dans ce cas considérés comme faisant partie du serveur Sentinel. En fonction de ce que vous avez acheté, le Serveur Sentinel peut avoir différents ensembles de fonctions activés par licence.

« Gestionnaire des collecteurs distant » désigne une instance hébergée séparée du service Gestionnaire des collecteurs qui n'est pas exécutée sur la même plate-forme que le serveur Sentinel. Les gestionnaires des collecteurs distants sont configurés pour envoyer toutes les données à un Serveur Sentinel.

« Moteur de corrélation distant » désigne une instance hébergée séparée du service Moteur de corrélation qui ne tourne pas sur la même plate-forme que le Serveur Sentinel. Les moteurs de corrélation distants sont configurés pour analyser toutes les données provenant d'un serveur Sentinel et renvoyer les résultats à ce même serveur.

« Composant du serveur » désigne les composants Gestionnaire des collecteurs distant et Moteur de corrélation distant.

L'utilisation « Hors production » du Logiciel se définit comme une installation du Logiciel uniquement à des fins de développement et de test. Les données collectées par des Instances hors production seront utilisées uniquement dans le but d'exécuter une tâche définie de développement ou de test, et non pour la détection de menaces réelles dans l'environnement informatique de l'Organisation.

« Le SDK du plug-in » (également connu sous le nom de « kit de développement logiciel du plug-in Sentinel » désigne le toolkit permettant de créer ou de modifier des collecteurs, des opérations, rapports et d'autres plug-ins.

« Les travaux dérivés autorisés » désignent des travaux dérivés de collecteurs, d'opérations, de rapports, de Solution Packs et d'autres plug-ins que Vous créez pour un usage interne en vertu de l'octroi de licence ci-dessous.

« Pack de solution » est un ensemble prédéfini du contenu Sentinel qui est importé et déployé dans une installation Sentinel existante en utilisant Solution Manager dans le composant Sentinel Control Center du Logiciel. Le contenu d'un Pack de solution peut inclure, sans limitation : des déploiements de règles de corrélation, y compris l'état de déploiement et les règles de corrélation associées, les opérations de corrélation et des listes dynamiques ; des rapports ; des processus de travail iTRAC, y compris les rôles associés ; des événements enrichis, y compris des définitions de mappage et configuration de métabalises d'événements ; et d'autres fichiers associés ajoutés lors de la création du Pack de solution, tels que documentation, exemples de rapports au format PDF ou exemples de fichiers MAP.

« Périphérique de type 1 » désigne un périphérique surveillé par Sentinel qui est un système d'exploitation serveur, une base de données, un périphérique de sécurité ou réseau (par exemple, pare-feux, systèmes de détection des intrusions (« IDS »), systèmes de protection contre les intrusions (« IPS »), routeurs, commutateurs, etc.).

« Périphérique de type 2 » désigne un périphérique surveillé par Sentinel qui est une application ou un système d'exploitation installé sur un ordinateur de bureau individuel (par exemple, analyse antivirus par ordinateur de bureau) ou des périphériques portables.

« Périphérique de type 3 » désigne un périphérique surveillé par Sentinel qui est un périphérique ou un logiciel d'analyse des vulnérabilités.

« Périphérique de type 4 » désigne un périphérique surveillé par Sentinel qui est une application d'entreprise non liée à la sécurité, [par exemple, logiciel de planification des ressources de l'entreprise (ERP), messagerie électronique, livraison d'applications, etc.], les applicatifs ou logiciels de gestion des journaux, mais n'inclut pas les serveurs Syslog. En outre, un périphérique de type 4 désigne tout autre périphérique qui ne correspond pas à un périphérique de type 1, 2, 3 ou 5.

« Périphérique de type 5 » désigne un périphérique surveillé par Sentinel qui est une partition logique (LPAR) de sécurité Gros système (p. ex. IBM z LPAR surveillées par RACF, ACF2 ou TopSecret).

« Identité » fait référence à une entité ou une ressource d'entreprise telle qu'une personne, un hôte de calcul ou une application/un service, qui est représentée dans un système de gestion des identités afin d'identifier cette entité et d'associer des informations supplémentaires à cette entité.

« Suivi des identités » fait référence à la surveillance, sur la base des identités, du provisioning et déprovisioning de comptes utilisateur, ainsi que de l'activité des comptes ainsi créés.

« Installation standard » désigne une Instance de Sentinel déployée sous un système d'exploitation non délivré par le Fournisseur de licence.

« Boîtier applicatif » désigne une installation autonome du Logiciel Sentinel et d'un Système d'exploitation ainsi que de tous les autres composants logiciels conçus pour s'exécuter dans un environnement de machine virtuelle lorsqu'ils sont fournis en tant qu'image de machine virtuelle ou sur du matériel de base lorsqu'ils sont fournis en tant qu'image ISO.

OCTROI DE LICENCE.

Logiciel commercial. Sous réserve du paiement du prix applicable et du respect des termes contractuels du présent Accord, le Fournisseur de licence vous accorde une licence non exclusive et non cessible vous permettant d'installer et d'exécuter l'objet sous la forme du Logiciel et des travaux dérivés autorisés pour la période de validité dudit Accord et pour l'Organisation qui a acheté le Logiciel.

Licence applicative SLES®. Le boîtier applicatif Sentinel inclut le produit SLES (SUSE® Linux Enterprise Server). Vous reconnaissez avoir pris connaissance de la restriction suivante concernant l'utilisation de SLES et marquez votre accord à cet égard.

Nonobstant l'octroi de licence prévu dans l'accord de licence SLES qui accompagne éventuellement la copie de SLES que Vous avez reçue avec le Logiciel, Vous acceptez de n'exécuter SLES que pour les besoins d'exécution du Logiciel et non pour un usage généralisé en tant que système d'exploitation. SLES inclut des composants qui sont des paquetages Open Source régis par des accords de licence distincts. Vos droits de licence concernant les différents composants accompagnés de conditions de licence distinctes sont définis par lesdites conditions ; rien dans le présent Accord ne restreint, limite ou affecte de toute autre façon les droits ou obligations que Vous pouvez avoir ou conditions auxquelles Vous pourriez être soumis en vertu de ce type de conditions de licence Open Source.

Licence d'applicatif SLE High Availability Extensions®. Le boîtier applicatif Sentinel HA comprend le produit SLE HAE (SUSE® Linux Enterprise High Availability Extension). Vous reconnaissez avoir pris connaissance de la restriction suivante concernant l'utilisation de SLE HAE et marquez votre accord à cet égard. Nonobstant l'octroi de licence prévu dans l'accord de licence SLE HAE qui accompagne éventuellement la copie de SLE HAE que Vous avez reçue avec le Logiciel, Vous acceptez de n'exécuter SLE HAE que pour les besoins d'exécution du Logiciel et non pour un usage généralisé en tant que plateforme à haute disponibilité. SLE HAE inclut des composants qui sont des paquetages Open Source régis par des accords de licence distincts. Vos droits de licence concernant les différents composants accompagnés de conditions de licence distinctes sont définis par lesdites conditions ; rien dans le présent Accord ne restreint, limite ou affecte de toute autre façon les droits ou obligations que Vous pouvez avoir ou conditions auxquelles Vous pourriez être soumis en vertu de ce type de conditions de licence Open Source.

Licence SUSE WebYast. Sentinel inclut le produit SUSE WebYast. En acceptant le présent accord de licence de l'utilisateur final, Vous acceptez les termes de l'accord de licence de l'utilisateur final SUSE WebYast inclus dans le fichier ci-après
https://www.suse.com/licensing/eula/download/webyast/webyast_english.pdf.

Mentions de fabricants tiers. Oracle requiert que Vous marquiez votre accord concernant les produits Java Platform SE. L'utilisation de fonctions commerciales à des fins commerciales ou de production nécessite une licence distincte délivrée par Oracle. « Fonctions commerciales » désigne les fonctions identifiées dans le tableau 1-1 (Fonctions commerciales des éditions de produits Java SE) de la documentation relative à Java SE accessible sur le site
www.oracle.com/technetwork/java/javase/documentation/index.html.

Oracle nécessite également que Vous acceptiez les termes de la licence Oracle Technology Network Development and Distribution License (que vous pouvez consulter sur le site <http://www.oracle.com/technetwork/licenses/distribution-license-152002.html>) pour votre utilisation des pilotes et du code Java faisant l'objet de ladite Licence incluse dans ou avec le Logiciel (« Code tiers »). Vous n'êtes pas autorisé à distribuer ou à utiliser ce Code tiers en dehors du Logiciel. Oracle est un bénéficiaire tiers du présent Accord concernant les termes applicables au Code tiers.

Plug-ins et produits complémentaires : Sentinel est livré avec certains plug-ins modulaires intégrés ou complémentaires et prend en charge plusieurs autres plug-ins modulaires et produits complémentaires pouvant étendre la fonctionnalité de base du produit, y compris ceux des Travaux dérivés autorisés que vous avez créés. Ces composants sont couverts par le présent accord de licence à moins qu'un octroi de licence séparé soit fourni avec le plug-in ou le produit complémentaire, auquel cas les conditions de licence incluses sont d'application. En particulier, certains produits complémentaires sont vendus sous des SKU distincts et leur utilisation peut être soumise à des conditions de licence supplémentaires.

Licence permettant de créer des travaux dérivés autorisés. Certaines parties de Sentinel peuvent être personnalisées pour créer des travaux dérivés autorisés à l'aide du SDK de plug-in. La création et l'utilisation de ces travaux dérivés autorisés sont soumises aux conditions de licence définies dans l'Accord de licence développeur :

http://www.novell.com/developer/novell_developer_license_agreement.html. Vous pouvez créer un nombre illimité de travaux dérivés autorisés, mais les conditions de licence décrites ci-dessous restent applicables à tous les Événements collectés et à tous les Périphériques connectés via ces travaux dérivés autorisés.

Modèles de licence. Selon le mode et le moment d'acquisition du logiciel, un seul modèle de licence et droits Vous est octroyé.

Octroi de licence pour Sentinel (droit conféré par l'achat de Sentinel 7, Security Manager 6 et des versions supérieures de ces produits ou de la conversion vers ces versions à partir d'un autre modèle d'octroi de licence)

Octroi de licence EPS/Périphérique d'entreprise : votre déploiement Sentinel est concédé sous licence pour un taux Total d'événements par seconde qui ne peut pas dépasser le taux EPS total acheté

ni les limites de Périphériques sources d'événements stipulées dans votre contrat d'achat. Les licences de taux EPS et du nombre limite de périphériques sont cumulatives. De ce fait, le nombre total définit la capacité concédée sous licence. Par exemple, en cas d'achat d'une licence de 500 EPS et de 1 000 EPS, le nombre total cumulatif d'EPS sous licence sera de 1500 EPS.

L'octroi de licence est dépassé si la moyenne quotidienne dépasse l'EPS sous licence au moins 2 fois au cours des 30 jours qui précèdent ou si des Événements sont collectés par un plus grand nombre de Périphériques que celui couvert par la licence.

Le droit de collecter des Événements à partir de Périphériques de type 1, Périphériques de type 2, Périphériques de type 3 et Périphériques de type 4 est inclus dans les licences EPS/Périphérique d'entreprise à concurrence du nombre cumulé de Périphériques achetés. Le droit de collecter des Événements à partir de Périphériques de type 5 n'est pas inclus dans les droits de licence EPS/Périphérique d'entreprise. Des licences doivent être achetées spécifiquement pour chaque Périphérique de type 5 dont des Événements sont collectés. Pour les Périphériques de type 2, les agents antivirus ou anti-logiciels malveillants individuels qui signalent des événements à une console centrale ne seront pas comptés comme des Périphériques distincts ; seule la console de gestion centrale sera comptée.

L'octroi de licence EPS/Périphérique d'entreprise est distinct et indépendant de tout autre octroi de licence Sentinel.

L'octroi de licence EPS/Périphérique d'entreprise ne remplace pas, ne diminue ou n'altère pas les droits accordés en vertu de ces modèles de licence.

Octroi de licence Sentinel à titre gratuit (droit d'utiliser gratuitement toutes les versions de Sentinel 7.3 et les versions ultérieures de ces produits)

Octroi de licence EPS stockés : votre déploiement de Sentinel est concédé sous licence pour un taux d'EPS stockés ne dépassant pas 25 EPS.

Si cette limite est dépassée, les données d'événement seront signalées et rendues inaccessibles jusqu'à l'achat d'une licence complète.

L'octroi de licence est dépassé si la moyenne par lot dépasse 25 EPS pour un lot donné.

Le droit de collecter des Événements à partir de Périphériques de type 1, Périphériques de type 2, Périphériques de type 3 et Périphériques de type 4 est inclus dans l'octroi de licence EPS stockés. Le droit de collecter des Événements à partir de Périphériques de type 5 n'est pas inclus dans les droits de licence EPS stockés et les licences pour les périphériques de type 5 ne sont pas disponibles dans le cadre de cet octroi de licence.

L'octroi de licence EPS stockés est uniquement disponible pour les installations du logiciel qui, sinon, seraient sans licence. Si une autre

licence est installée, la licence EPS stockés n'est plus applicable. L'octroi de licence EPS stockés ne remplace pas, ne diminue ou n'altère pas les droits accordés en vertu d'autres modèles de licence.

Octroi de licence pour le pack de solutions de suivi des identités (droit conféré par l'achat d'Identity Tracking ou par la conversion vers ces versions à partir d'un autre modèle d'octroi de licence)

Octroi de licence pour le pack de solutions de suivi des identités : l'achat de votre pack de solutions de suivi des identités fournit une licence d'utilisation limitée de Sentinel. Cette licence fournit le droit de collecter et de traiter des Événements à partir de périphériques correspondants aux modules d'intégration Identity Manager concédés sous licence à l'exception des modules d'intégration Mainframe (gros système) et Midrange (moyen système). La licence est octroyée par utilisateur (c'est-à-dire un objet Annuaire unique) tel que défini dans l'accord de licence de l'utilisateur final de Identity Manager. Par exemple, si vous avez déployé le module d'intégration Blackboard pour Identity Manager, Vous êtes autorisé à collecter des Événements à partir du module d'intégration proprement dit avec Sentinel, mais également directement à partir de Blackboard, mais uniquement à des fins de suivi des identités. La licence du pack de solutions de suivi des identités est limitée et risque de ne pas être appropriée dans les cas suivants : 1) si elle est utilisée pour analyser l'activité d'un plus grand nombre d'identités que ce qui a été acheté et/ou 2) si le déploiement Sentinel est utilisé pour collecter et traiter des Événements à d'autres fins que le suivi des identités et/ou 3) pour collecter les Événements à partir d'un périphérique ne correspondant pas aux modules d'intégration sous licence de Identity Manager.

L'octroi de licence pour le pack de solutions de suivi des identités est distinct et indépendant de tout autre octroi de licence Sentinel. La licence du pack de solutions de suivi des identités ne remplace pas, ne diminue ou n'altère pas les droits accordés en vertu de ces modèles de licence.

Octroi de licence Sentinel (droit conféré par l'achat de Sentinel avant la version 7)

Octroi de licence d'instance : votre déploiement Sentinel est sous licence pour fonctionner avec le nombre d'instances achetées auquel Vous avez droit. Chaque instance est définie comme une installation distincte du serveur Sentinel et stockée ou chargée en mémoire ou mémoire virtuelle. Si des Instances spécifiques sont allouées à une utilisation hors production, elles sont couvertes par des licences distinctes.

D'autres composants du serveur tels que les Gestionnaires de collecteurs et Moteurs de distants sont concédés sous licence séparément pour chaque Instance installée du Composant du serveur.

Une licence d'instance est requise pour chaque installation du serveur Sentinel et pour chaque copie supplémentaire (ou copie partielle) du serveur Sentinel stockée ou chargée en mémoire ou mémoire virtuelle.

Les Périphériques de type 1, de type 2, de type 3, de type 4 et de type 5 sont concédés sous licence séparément pour chaque Périphérique pour lequel des Événements sont collectés par un serveur Sentinel.

L'octroi de licence d'instance est distinct et indépendant de tout autre octroi de licence Sentinel. La licence d'instance ne remplace pas, ne diminue ou n'altère pas les droits accordés en vertu de ces modèles de licence.

Compliance Management Platform (droit conféré par l'achat de Novell Compliance Management Platform)

Octroi de licence Compliance Management Platform : l'achat de Compliance Management Platform vous fournit une licence d'utilisation limitée de Sentinel. Cette licence fournit le droit de collecter et de traiter des Événements à partir de périphériques correspondants aux modules d'intégration Identity Manager concédés sous licence à l'exception des modules d'intégration Mainframe (Gros système) et Midrange (Moyen système). La licence est octroyée par utilisateur (c'est-à-dire un objet Annuaire unique) tel que défini dans l'accord de licence de l'utilisateur final de Identity Manager. Par exemple, si vous avez déployé le module d'intégration Blackboard, vous êtes autorisé à collecter des Événements à partir du module d'intégration proprement dit, mais également directement à partir de Blackboard, mais uniquement à des fins de suivi des identités. La licence Compliance Management Platform est limitée et risque de ne pas être appropriée dans les cas suivants : 1) si elle est utilisée pour analyser l'activité d'un plus grand nombre d'identités que ce qui a été acheté et/ou 2) si le déploiement Sentinel est utilisé pour collecter et traiter des Événements à d'autres fins que le suivi des identités et/ou 3) pour collecter les Événements à partir d'un périphérique ne correspondant pas aux modules d'intégration sous licence de Identity Manager.

L'octroi de licence Compliance Management Platform est distinct et indépendant de tout autre octroi de licence Sentinel. L'octroi de licence de la plate-forme Compliance Management Platform ne remplace pas, ne diminue ou n'altère pas les droits accordés en vertu de ces modèles de licence.

Octroi de licence Sentinel (droit issu de l'achat de Security Manager avant la version 6.0 et maintenant appliqué à Sentinel).

Octroi de licence de périphérique : votre déploiement Sentinel bénéficie d'une licence pour collecter le nombre de Périphériques par type de périphérique spécifié dans le contrat d'achat.

L'octroi de licence de périphérique est distinct et indépendant de tout autre octroi de licence Sentinel. La licence de périphérique ne remplace pas, ne diminue ou n'altère pas les droits accordés en vertu de ces modèles de licence.

ANNEXE SUR LA FIN DES DROITS D'UTILISATION DU PRODUIT

(101816)